

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 septembre 2026

APPORTER UNE RÉPONSE INTÉGRALE AU PHÉNOMÈNE DES VIOLENCES SEXUELLES
ET SEXISTES CONTRE LES FEMMES ET LES ENFANTS - (N° 3106)

N° CS711

AMENDEMENT

présenté par

Mme Autain, Mme Garin, M. Arnaud Bonnet, Mme Sandrine Rousseau, Mme Sebaihi,
M. Amirshahi, Mme Arrighi, Mme Balage El Mariky, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, M. Biteau,
M. Nicolas Bonnet, Mme Chatelain, M. Corbière, M. Davi, M. Duplessy, M. Fournier,
M. Damien Girard, M. Gustave, Mme Catherine Hervieu, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lahais,
M. Lucas-Lundy, Mme Ozenne, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, M. Roumégas,
M. Ruffin, Mme Sas, Mme Simonnet, Mme Taillé-Polian, M. Tavernier, M. Thierry et
Mme Voynet

ARTICLE 41

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

A l'alinéa 9, après les mots :

« Les acteurs internes et externes à l'entreprise mobilisables sur le territoire »

insérer les mots :

« , notamment les coordonnées des bourses du travail »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement précise que l'information délivrée aux salariés mentionne les coordonnées des bourses du travail parmi les acteurs mobilisables sur le territoire.

Actuellement, les bourses du travail remplissent une mission essentielle d'information et d'accompagnement des travailleuses et des travailleurs sur les territoires. Lors des permanences, de nombreux cas d'agressions sexuelles, de harcèlement sexuel et d'agissements sexistes sont rapportés aux organisations syndicales. Face à l'augmentation du nombre de sollicitations, des bourses du travail organisent des permanences spécifiquement dédiées à ces problématiques, avec la présence d'expert dans le domaine des violences sexistes et sexuelles.

Par conséquent, cet amendement propose de préciser et renforcer le rôle des bourses du travail en matière d'accueil des victimes. Les mentionner expressément évite que l'information se limite aux dispositifs internes, dont la victime a précisément des raisons de se méfier lorsque l'agresseur appartient à l'encadrement.